

deux fûts colossaux, qui plus tard ont été divisés pour être appropriés à l'usage auquel on les a destinés aujourd'hui;

2° Que bien que ces monolithes aient fait partie de l'autel d'Auguste (1), ils ne sont point l'ouvrage des Romains, pas plus que les colonnes vénitiennes ramenées de la Grèce dans le XII^e siècle, ne sont l'œuvre des Grecs, mais qu'ils sont de la plus haute antiquité, et que le granite qui les compose est de la même nature, présente enfin la même cristallisation, la même couleur, les mêmes éléments que tous les monuments du même genre, apportés à différentes époques d'Égypte en Europe ;

3° Que les Romains amenèrent à Lyon ces colonnes entières comme des trophées, parce que leur intégrité en faisait tout le prix ; que les proportions de ces colonnes ne se rapportant à aucun des ordres d'architecture grecque ou romaine, il faut en conclure qu'elles sont d'une époque beaucoup plus ancienne;

4° Enfin, que les carrières d'où ont été extraites ces colonnes sont aujourd'hui perdues et inconnues, et qu'il n'existe sur aucun point en Europe des carrières de granite analogues et présentant la variété qui constituent les colonnes d'Ainay, d'où il faut tirer la conclusion que ces monuments impérissables sont bien d'origine égyptienne, et qu'il suffit pour acquérir cette certitude, de comparer ces monolithes avec ceux qui existent en France ou à l'Étranger et parmi lesquels on a cité quelques-uns de ceux dont l'origine est avérée.

Jules RENAUX.

(1) Les Romains ne purent amener ces colonnes que par le Rhône; chaque fût entier pesait environ 40,000 kilog., et cubait environ 8, 50 centim.